

Aide au permis de conduire

Objet :

Aider les jeunes à financer leur permis de conduire.

Bénéficiaires :

Les jeunes âgés de 18 à 25 ans inclus, domiciliés dans l'Oise.
Les jeunes dès l'âge de 16 ans qui préparent l'examen de conduite.

Conditions d'attribution de l'aide :

➤ Bénéficiaires sans autres conditions que celles précitées :

- les étudiants boursiers départementaux
- les lycéens boursiers départementaux et/ou boursiers nationaux
- les jeunes apprentis bénéficiant d'une prime d'apprentissage artisanal du Département
- les stagiaires de la formation professionnelle qui sont autonomes, c'est-à-dire qui ne résident plus chez leurs parents

➤ Bénéficiaires sous conditions de ressources :

- les stagiaires de la formation professionnelle résidant chez leurs parents et dont le quotient familial est inférieur ou égal à 350

Le quotient familial est déterminé en divisant le revenu imposable (revenu fiscal de référence) mensuel par le nombre de personnes vivant au foyer.

Le revenu imposable de référence est celui de l'année N-2 ou dans le cas d'un changement de situation durable, celui de l'année N, voir celui de l'année en cours.

- les jeunes demandeurs d'emplois :

→ ceux dont le revenu mensuel maximum est inférieur ou égal au SMIC s'ils sont autonomes et ne résident plus chez leurs parents,

→ ceux dont le quotient familial calculé comme ci-dessus précisé, est inférieur ou égal à 350 s'ils résident chez leurs parents.

- les jeunes travailleurs dont le salaire est inférieur ou égal au SMIC s'ils sont autonomes et ne résident plus chez leurs parents

Modalités :

L'aide est fixée à 150€.

Un dossier est à retirer auprès du service concerné ou directement sur le site du Conseil général, www.oise.fr

Ce formulaire est à compléter et à retourner, accompagné des pièces suivantes :

- copie du livret de famille faisant apparaître l'état civil du candidat ou sa carte nationale d'identité.

- l'original du ou des justificatifs de paiement de l'auto-école (facture égale ou supérieure à 150 €).
- des pièces complémentaires sont à joindre selon les cas :
 - lycéen boursier national
 - stagiaire de la formation professionnelle
 - demandeur d'emploi
 - salarié autonome

+ d'info :

Direction de l'Éducation et de la Jeunesse
Bureau des Actions Éducatives et des Aides à la Scolarité
Tel : 03.44.10.70.14 / 03.44.06.65.48
Fax : 03.44.10.70.17
www.oise.fr